

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne**

**L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 25 Mars**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES, Président du CCAS**, en suite de convocation en date du 5 Mars 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
14	13	13

**Etaient présents** : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- **Mme Sandra MILLE, pouvoir donné à M. JULES**
- **M. Francis COQUERELLE, pouvoir donné à Mme BERNARDINI**
- **Mme Isabelle LEROUX**
- **Mme Stéphanie LACROIX, pouvoir donné à Mme BOULOGNE**
- **Mme Annie LEPORCQ, pouvoir donné à Mme LEDUC**

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

**DELIBERATION : n°06/2025**

**OBJET** : Convention financière du 01/07 au 31/12/2025 - Dispositif Référent Solidarité - Remobilisation sociale - RSA

La séance ouverte, M. le Président rappelle que le C.C.A.S. est inscrit dans le dispositif Référent Solidarité - RSA avec le Département du Pas de Calais depuis de nombreuses années.

La remobilisation sociale doit permettre une évolution des problématiques rencontrées par la personne, tout en lui permettant d'avoir une perspective d'orientation vers un accompagnement équilibré social-professionnel.

Afin de poursuivre notre accompagnement des bénéficiaires du RSA, nous avons répondu à l'appel à projet relatif au financement de ce dispositif et demandons une subvention de **10 300 €** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres présents et/ou représentés la proposition de Monsieur le Président.

Fait à Saint Martin Boulogne, le 25 Mars 2025